

LES 198 MÉTHODES DE L'ACTION NON VIOLENTE

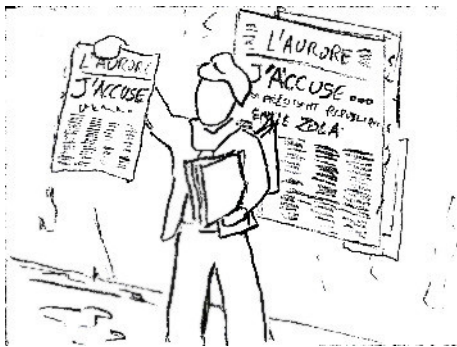
Gene Sharp, Docteur en philosophie (Oxford), est chercheur principal à l'Institut Albert Einstein de Boston, Massachusetts. The Albert Einstein Institution, Avril 2003 <http://www.aeinstein.org/>

Chacune des méthodes indiquées ci-dessous a été mise en œuvre au cours de l'Histoire et a fait l'objet d'études publiées dans le tome II de The Politics of Nonviolent Action (Porter Sargent Publishers, Boston, Ma. 02108).

Voir aussi le site <http://www.irenees.net/fr/dossiers/dossier-1982.html>

MÉTHODES DE PROTESTATION ET DE PERSUASION NON VIOLENTES

Déclarations formelles



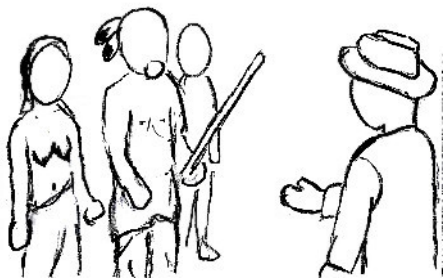
1. Discours publics
2. Lettres d'opposition ou de soutien
3. Déclarations des organisations ou institutions
4. Déclarations publiques signées
5. Déclarations d'intention et réquisitoires
6. Pétitions de groupe ou de masse

Communications à de larges audiences



7. Slogans, caricatures, et symboles.
8. Bannières, affiches, et communications visuelles.
9. Tracts, pamphlets, et livres.
10. Journaux et revues.
11. Enregistrements, radio et télévision.
12. Publicité aérienne et écriture au sol.

Représentation de groupe



13. Délégations.
14. Prix satiriques.
15. Groupes de pression.
16. Piquets de grève.
17. Simulacre d'élections.

Actes publics symboliques



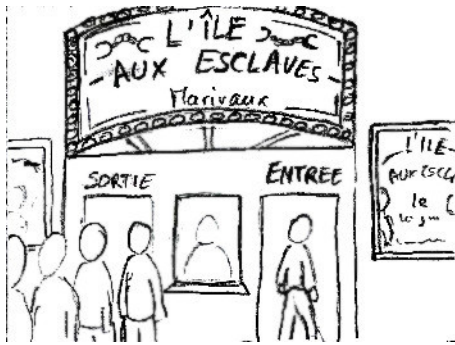
18. Exhibition de drapeaux et de couleurs symboliques.
19. Port de symboles.
20. Prières et cultes.
21. Livraison d'objets symboliques.
22. Protestations dénudées.
23. Destruction de ses propres possessions.
24. Lumières symboliques.
25. Exhibition de portraits.
26. Peinture de protestation.
27. Nouveaux signes et dénominations.
28. Sons symboliques.
29. Réclamations symboliques.
30. Gestes grossiers.

Pressions sur les individus



31. « Visites » récurrentes à des fonctionnaires.
32. Provocation de fonctionnaires.
33. Fraternalisation.
34. Veilles.

Théâtre et musique



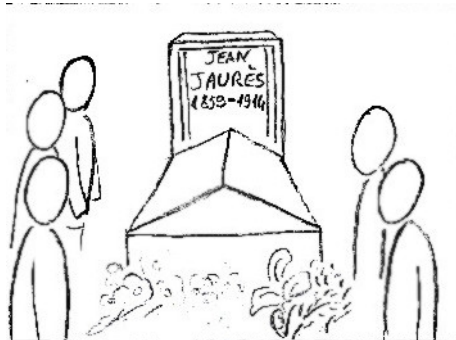
- 35. Satires et farces humoristiques.
- 36. Exécution de pièces de théâtre et de musique.
- 37. Exécution de chants.

Processions



- 38. Marches.
- 39. Parades.
- 40. Processions religieuses.
- 41. Pèlerinages.
- 42. Défilés de voitures.

Commémoration des morts



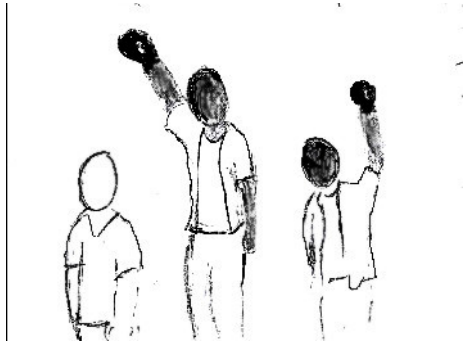
- 43. Deuil politique.
- 44. Fausses funérailles.
- 45. Funérailles avec manifestation.
- 46. Hommage sur une tombe.

Rassemblements publics



- 47. Assemblées de protestation ou de soutien.
- 48. Meetings de protestation.
- 49. Réunions secrètes de protestation.
- 50. Séances d'enseignement ou de formation.

Retrait et renonciation

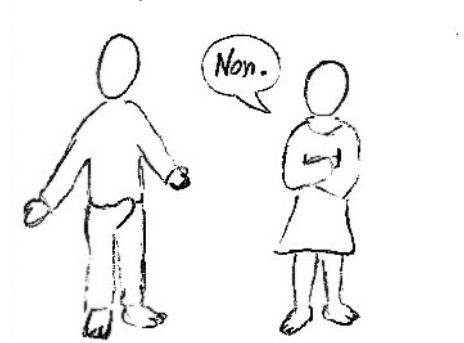


51. Départ groupé en signe de réprobation.
52. Silence.
53. Renoncement aux honneurs.
54. « Tourner le dos ».

MÉTHODES DE NON COOPÉRATION

NON COOPÉRATION SOCIALE

Ostracisme de personnes



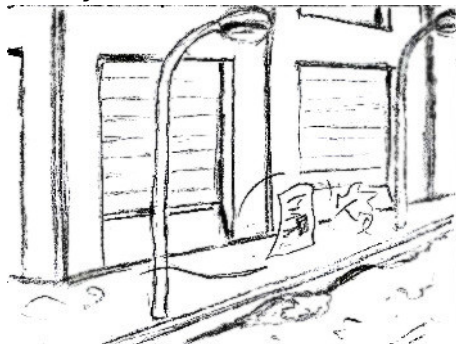
55. Boycott social.
56. Boycott social sélectif.
57. Grève du sexe. Le nom en anglais de cette méthode, *Lysistratic nonaction*, est dérivé du titre de la comédie d'Aristophane *Lysistrata*, qui met en scène l'utilisation généralisée de cette méthode dans la Grèce antique. Les femmes qui y ont alors recours réclament la fin de la guerre entre Athènes et Sparte.
58. Excommunication.
59. Interdiction d'activité religieuse

Non coopération avec évènements, coutumes et institutions sociales



60. Suspension d'activités sociales et sportives.
61. Boycott d'activités sociales.
62. Grèves d'étudiants.
63. Désobéissance sociale.
64. Démission d'institutions sociales.

Retrait du système social



- 65. Opération ville morte (ou rester chez soi).
- 66. Non coopération personnelle totale.
- 67. Fuite de travailleurs.
- 68. Refuge dans un sanctuaire.
- 69. Disparition collective.
- 70. Émigration de protestation (*bijrat*).

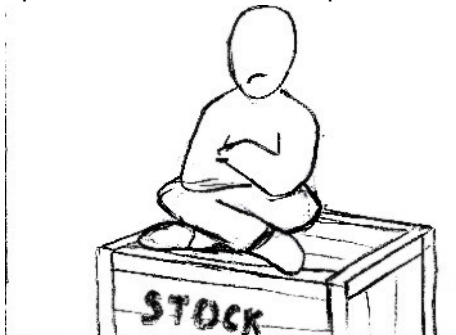
NON COOPÉRATION ÉCONOMIQUE : BOYCOTTS ÉCONOMIQUES

Action par les consommateurs



- 71. Boycott par les consommateurs.
- 72. Non utilisation de biens boycottés.
- 73. Régime de restriction.
- 74. Refus de payer les locations.
- 75. Refus de prendre en location.
- 76. Boycott national de consommateurs.
- 77. Boycott international de consommateurs.

Action par les travailleurs et producteurs



- 78. Boycott par les travailleurs.
- 79. Boycott par les producteurs (refus de vendre).

Action des intermédiaires

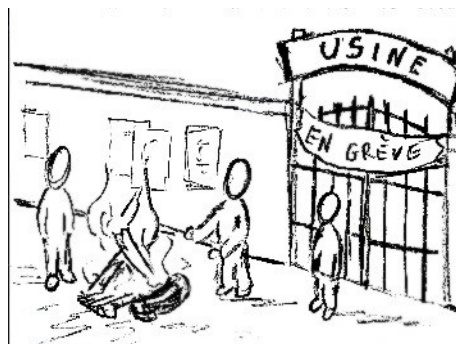
- 80. Boycott par les fournisseurs et grossistes.

Action des possesseurs des ressources financières

- 81. Boycott par les commerçants.
- 82. Refus de mettre en location ou de vendre les propriétés
- 83. Renvoi du personnel (*lockout*).
- 84. Refus d'assistance industrielle.
- 85. Grève générale des commerçants.
- 86. Retrait des dépôts bancaires.
- 87. Refus de payer des frais, droits et taxes.
- 88. Refus de payer les dettes ou les intérêts.

	<p>89. Rupture de fonds et de crédit.</p> <p>90. Refus de déclaration de revenus.</p> <p>91. Refus de la monnaie du gouvernement.</p>
Actions des gouvernements	<p>92. Embargo domestique (intérieur).</p> <p>93. Liste noire de commerçants.</p> <p>94. Embargo international sur les ventes.</p> <p>95. Embargo international sur les achats.</p> <p>96. Embargo international du commerce.</p>

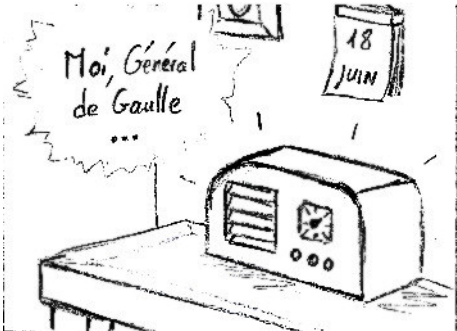
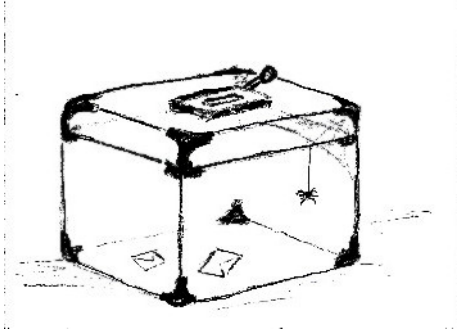
NON COOPÉRATION ÉCONOMIQUE: LA GRÈVE



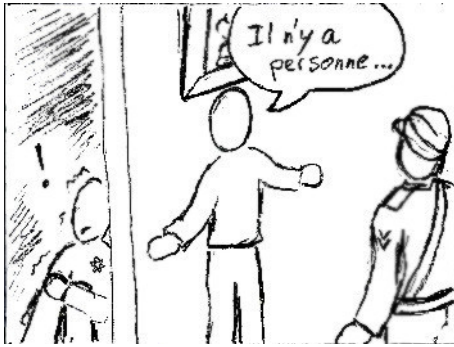
Grèves symboliques	<p>97. Grève d'avertissement.</p> <p>98. Grève éclair.</p>
Grèves agricoles	<p>99. Grève des agriculteurs.</p> <p>100. Grève des ouvriers agricoles.</p>
Grèves de groupes particuliers	<p>101. Refus de travail forcé.</p> <p>102. Grève des prisonniers.</p> <p>103. Grève des artisans.</p> <p>104. Grève professionnelle.</p>
Grève industrielle ordinaire	<p>105. Grève d'établissement.</p> <p>106. Grève d'un secteur industriel.</p> <p>107. Grève de soutien.</p>
Grèves restreintes	<p>108. Grève progressive.</p> <p>109. Grève focalisée.</p> <p>110. Travail au ralenti.</p> <p>111. Grève du zèle.</p> <p>112. Grève par « maladie ».</p>

	<p>113. Grève par démissions successives.</p> <p>114. Grève limitée.</p> <p>115. Grève sélective.</p>
Grève multi industrie	<p>116. Grève généralisée (à un secteur de l'économie).</p> <p>117. Grève générale.</p>
Combinaison de grèves et de fermetures économiques	<p>118. Ville morte (<i>hartal</i>).</p> <p>119. Cessation d'activité économique.</p>

NON COOPÉRATION POLITIQUE

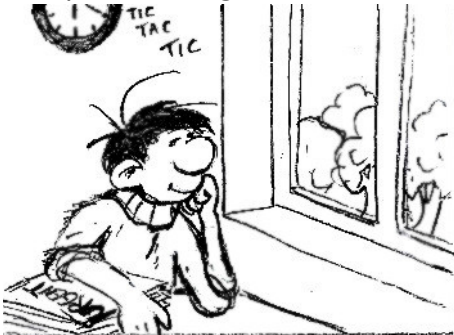
<p>Rejet de l'autorité</p> 	<p>120. Suppression ou rejet d'allégeance.</p> <p>121. Refus du soutien public.</p> <p>122. Littérature et discours en faveur de la résistance.</p>
<p>Non coopération des citoyens avec le gouvernement</p> 	<p>123. Boycott des corps législatifs.</p> <p>124. Boycott des élections.</p> <p>125. Boycott des emplois et situations au gouvernement.</p> <p>126. Boycott des organismes gouvernementaux.</p> <p>127. Retrait des institutions d'éducation gouvernementales.</p> <p>128. Boycott des organisations soutenues par le gouvernement.</p> <p>129. Refus d'assistance aux agents de la force publique.</p> <p>130. Enlèvement de ses propres signes et repères.</p> <p>131. Refus de recevoir des officiels.</p> <p>132. Refus de dissoudre des institutions existantes.</p>

Alternatives citoyennes à l'obéissance



- 133. Docilité réticente et lente.
- 134. Non obéissance en absence de contrôle direct.
- 135. Non obéissance populaire.
- 136. Désobéissance déguisée.
- 137. Refus de dispersion d'un rassemblement ou d'un meeting.
- 138. Protestation assise (*sitdown*).
- 139. Non coopération avec la conscription et la déportation.
- 140. Caches, fuites et fausses identités.
- 141. Désobéissance civile à des lois « illégitimes ».

Action du personnel gouvernemental



- 142. Refus sélectif d'aides gouvernementales.
- 143. Blocage de lignes de commandement ou d'information.
- 144. Retard et obstruction.
- 145. Non coopération administrative générale
- 146. Non coopération judiciaire.
- 147. Inefficacité délibérée et non coopération sélective des agents de la force publique.
- 148. Mutinerie.

Action à l'intérieur du gouvernement

- 149. Évasions quasi légales et reports de tâches
- 150. Non coopération par des unités gouvernementales constituées.

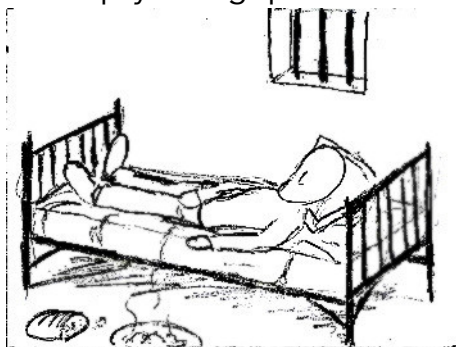
Action internationale gouvernementale



- 151. Changements dans les représentations, diplomatiques et autres.
- 152. Retard et annulation d'événements diplomatiques.
- 153. Cessation de reconnaissance diplomatique.
- 154. Rupture de relations diplomatiques.
- 155. Retrait d'organisations internationales.
- 156. Refus d'adhésion à des organismes internationaux.
- 157. Expulsion d'organisations internationales.

LES MÉTHODES D'INTERVENTION NON VIOLENTE

Intervention psychologique



158. Exposition volontaire aux éléments.

159. Jeûne.

(a) Jeûne de pression morale.

(b) Grève de la faim limitée.

(c) Grève de la faim illimitée.

160. Renversement de procès.

161. Harcèlement nonviolent.

Intervention physique



162. *Sit-in*

163. Occupation d'espace debout.

164. Occupation à cheval, à vélo, en voiture, etc.

165. Occupation d'un lieu interdit.

166. Occupation bourdonnante.

167. Occupation avec prières (pour forcer à...).

168. Raids nonviolents

169. Raids aériens nonviolents

170. Invasion nonviolente.

171. Interposition nonviolente.

172. Obstruction nonviolente.

173. Occupation nonviolente.

Intervention sociale



174. Établissement de nouveaux modèles sociaux.

175. Surchargement ou engorgement de services.

176. Achats au ralenti.

177. Interventions orales en public.

178. Théâtre de guérilla.

179. Institutions sociales alternatives.

180. Système alternatif de communication.

Intervention économique



181. Grève inversée par excès de travail.
182. Grève sur le tas.
183. Prise de contrôle nonviolente d'un terrain.
184. Défiance d'une restriction ou d'un blocus.
185. Contrefaçon politiquement motivée.
186. Achat préventif de produits stratégiques.
187. Saisie d'actifs.
188. Dumping (vente massive à bas prix).
189. Soutien sélectif de produits ou de marques...
190. Marchés alternatifs.
191. Systèmes alternatifs de transport.
192. Institutions économiques alternatives

Intervention politique



193. Surcharge de systèmes administratifs
194. Révélation d'identité d'agents secrets
195. Recherche d'emprisonnement
196. Désobéissance civile à des lois anodines
197. Participation sans collaboration
198. Double pouvoir et gouvernement parallèle

Évidemment, beaucoup d'autres méthodes ont déjà été utilisées mais n'ont pas été classées. De même, une multitude d'autres méthodes seront encore inventées dans le futur qui auront les caractéristiques des trois classes de méthodes: Protestation et persuasion nonviolente, noncoopération, et intervention nonviolente.

Il faut bien comprendre que la meilleure efficacité sera obtenue si la méthode est choisie en fonction d'une stratégie préalablement adoptée. Il est nécessaire de connaître le genre de pression qu'on veut exercer avant de choisir la forme d'action précise qui exercera cette pression.